

70. Qu'une somme de £ 25<sup>5</sup> françois membre infirme de la Société.

80. Qu'une somme de £ 25<sup>5</sup> vreau membre infirme de la Société.

90. Qu'une somme de £ 30<sup>0</sup> chette membre infirme de la Société.

100. Qu'une somme de £ 12<sup>10</sup> 0 soit payée à Mr. J. D. Delisle membre infirme de la Société.

110. Qu'une somme de £ 15<sup>0</sup> 0 soit payée à Dame Monique Daveluy pour le soin qu'elle a pris de feu Mr. Daveluy membre infirme de la Société, durant sa dernière maladie.

120. Que comme Mr. Arsenau décédé le 27 Octobre 1838, n'avait droit qu'au premier quartier de la pension de £ 30 — qui lui avoit été allouée au dernier Bureau, les trois autres quartiers que Mr. Edouard Crevier Curé de St. Hyacinthe, a déjà reçus, resteront à sa disposition, pour les frais imprévus qu'a pu occasionner la maladie du dit feu Mr. Arsenau.

Fait et passé au Presbytère des Trois-Rivières, les jour et an que dessus et ont signé lecture faite :

(Signé)

+ JOS. Evêque de Québec  
Président S. E. S. M.

L. A. PROULX, Ptre.  
Secrét. pro temp. S. E. S. M.

**Compte détaillé de la dépense depuis le dernier Bureau tenu le 5 Sept. 1838 jusqu'au 4 Sept. 1839.**

Pensions à Messrs. Laurent Aubry . . . . .	£ 30 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Arsenau . . . . .	£ 30 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Alinotte . . . . .	£ 5 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Joyer . . . . .	£ 35 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Desjardins . . . . .	£ 50 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Villade . . . . .	£ 26 <sup>5</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Perras . . . . .	£ 20 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Lefrançois . . . . .	£ 25 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Daulé . . . . .	£ 40 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Fréchette . . . . .	£ 50 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Ranvoyzé . . . . .	£ 12 <sup>10</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. do. Gauvreau . . . . .	£ 39 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
Port de Lettres, &c. . . . .	£ 0 <sup>0</sup> 13 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>
Impression de lettres circulaires . . . . .	£ 1 <sup>5</sup> 0 <sup>0</sup>
Do. du Procès Verbal . . . . .	£ 2 <sup>2</sup> 6
Do. de Reçus . . . . .	£ 0 <sup>0</sup> 17 <sup>0</sup>
	<hr/>
	1 <sup>4</sup> 4 <sup>6</sup> £ 4 <sup>4</sup> 4 <sup>6</sup>
Tenue du Bureau . . . . .	£ 25 <sup>0</sup> 0 <sup>0</sup>
	<hr/>
	£ 412 <sup>12</sup> 9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>

Le tout certifié conforme en substance, au plumitif et au compte de Mr. le Trésorier y annexé. Ce 14<sup>th</sup> Septembre, 1839.

*L. A. Proulx*  
*[Signature]*  
Secrét.